



CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

**RÈGLEMENT NO 2025-266 MODIFIANT CERTAINS USAGES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NO 2006-90 AUTORISÉS EN ZONE I-5.**

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 2006-90 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des spécifications feuillet 7/7 est modifiée comme suit :

- Ajouter un point noir dans la colonne I-5 afin d'autoriser « l'industrie de transformation agroforestière » dans cette zone.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Ludger, ce 8 avril 2025

Denis Poulin
Maire

Bernard Roy
Directeur général / greffier-trésorier

Avis de motion :	2025-02-11
Adoption du premier projet de règlement :	2025-02-11
Assemblée publique de consultation :	2025-02-27
Adoption du deuxième projet de règlement :	2025-03-11
Demande d'approbation référendaire :	2025-03-31
Adoption du règlement :	2025-04-08
Certificat de conformité :	2025-06-10
Entrée en vigueur :	2025-07-14